

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Charme
du 10 juillet 2026

Date de la convocation : 30 juin 2026.

Date d'affichage : 30 juin 2026

Heure de l'ouverture de séance : 20:45 heures.

Nombre de conseillers en exercice : 11 (onze)

Présidente : Mme Isabelle Robineau, Maire.

Secrétaire(s) de séance : Mr Joël Guibert.

Membres présents :

Joël Guibert 1^{er} Adjoint, Myriam Roy-Salin 2^{ème} Adjoint, Ophélie Dagoneau, Xavier Bory, Sabine Le Courtois, Alexandre Plé.

Membres Représentés et excusés:

Véronique Boisson donne mandat à M. Joël Guibert

Jordan Dupont donne mandat à Mme Isabelle Robineau

Membres Absents :

David Godart, Audrey Mourao

Quorum

Avec une présence de 7 sur 11 membres en exercice, supérieure à 50% (cinquante pour cent) des voix, les conditions du quorum sont remplies conformément à l'article L.2121-17 du CGCT.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

1. Approbation du compte rendu du dernier Conseil municipal.
2. Délibération Création d'une régie étang
3. Désignation d'un régisseur titulaire et suppléant pour la régie étang
4. Convention école
5. Devis travaux salle des fêtes
6. Devis isolation mairie
7. Délibération remboursement frais madame ROBINEAU
8. Divers.

Puis, conformément à l'ordre du jour,

le Président de séance a mis aux voix les délibérations suivantes:

PREMIÈRE DÉLIBÉRATION

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal.

Mme Isabelle Robineau, Maire, soumet à l'approbation du présent Conseil. le Procès Verbal des délibérations du précédent conseil en date du 26 mai 2026.

Les conditions du quorum étant remplies, il a été procédé au scrutin à main levée

- Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 9

Les membres du conseil après en avoir délibérés, à l'unanimité des présents et représentés, approuvent les termes du procès verbal de la séance du précédent Conseil en date du 26 mai 2026

DEUXIÈME DÉLIBÉRATION

Création d'une régie étang

Mme Isabelle Robineau, Maire, propose la création d'une régie pour l'étang

Les conditions du quorum étant remplies, il a été procédé au scrutin à main levée

Résultat du scrutin :

Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 0

- Contre : 1

- Abstention : 0

- Pour : 8

TROISIÈME DÉLIBÉRATION

Désignation d'un régisseur titulaire et suppléant pour la régie étang

Pour le poste de régisseur de l'étang, Mme Isabelle Robineau, Maire, propose Mme Denise Rousseau qui s'est portée candidate.

Les conditions du quorum étant remplies, il a été procédé au scrutin à main levée

Résultat du scrutin :

Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 0

- Contre : 0

- Abstention : 1

- Pour : 8

Pour le poste de régisseur suppléant, Mme Isabelle Robineau, Maire, propose Ophélie Dagoneau qui s'est portée candidate

Les conditions du quorum étant remplies, il a été procédé au scrutin à main levée

Résultat du scrutin :

Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 0

- Contre : 0

- Abstention : 1

- Pour : 8

Les membres du conseil après en avoir délibérés, à la majorité des présents et représentés, acceptent la création des postes de titulaire et suppléant régisseur de l'étang et mandatent le Maire pour signer les documents y afférents.

QUATRIÈME DÉLIBÉRATION

Convention école

Mme Isabelle Robineau, Maire, rappelle que les conseillers ont pu par avance prendre connaissance du texte de la convention école préexistante entre les communes d'Aillant sur Milleron, Saint Maurice sur Aveyron et le Charme.

Cette convention arrivant à échéance, il est demandé au conseil d'examiner le renouvellement de cette convention, sachant que la commune n'envoie actuellement pas d'enfant

M. Joël Guibert fait remarquer que, même si la commune du Charme n'envoie pas actuellement d'enfants à cette école, rien ne saurait justifier de remettre en cause le besoin de pérennité de cette convention dans le temps.

Les conditions du quorum étant remplies, il a été procédé au scrutin à main levée
Résultat du scrutin :

Nombre de membres présents n'ayant pas pris part au vote : 0

- Contre : 0

- Abstention: 0

- Pour : 9

Les membres du conseil après en avoir délibérés, à l'unanimité des présents et représentés, acceptent les termes et conditions de ladite Convention Ecole et mandatent le Maire pour signer les documents y afférents.

CINQUIÈME DÉLIBÉRATION

Travaux salle des fêtes

Rapporteur : Mr Joël Guibert

La commission travaux réunie le 26 juin 2026 a pris connaissance des devis rassemblés pour les travaux nécessaires à la bonne exploitation de la salle des fêtes, à savoir :

- mise aux normes de l'installation gaz de la cuisine
- achat d'un piano gaz
- rénovation des toilettes annexes

Le Rapporteur rappelle que les conseillers ont reçus par mail, 10 jours avant le conseil, un lien vers la société infomaniak leur permettant de télécharger les informations, devis et chiffrages récapitulatifs de ces différents postes

1/ Mise aux normes de l'installation Gaz de la cuisine.

Devis reçus pour l'appel d'offre:

- Entreprise Goin pour un montant de 1 789.25 € HT soit 2 147.10 € TTC
- Entreprise Boisson pour un montant de 1 568.62 € HT soit 1 882.24 € TTC
- Entrep° Chauffage de Puisaye montant de.....2 013. 73 € HT soit 2 416.48 € TTC

Après examen des devis présentés par ces sociétés agréées PG et en accord avec le cahier des charges, la commission préconise de choisir l'entreprise Goin, à ses yeux la mieux disante.

M. Guibert fait remarquer que la proposition de l'entreprise "Chauffage de Puisaye", bien que plus chère, est la plus respectueuse de l'esprit et de la lettre de la réglementation puisqu'elle propose une sécurité "coup de poing" électromagnétique directement accessible aux services du SDIS en face avant du bâtiment.

Pour des raisons de sécurité et en considération de la responsabilité juridique de la commune et de son représentant légal qui pourrait être engagée, la majorité des présents et représentés du conseil se range à cet avis et demande que les entreprises pétitionnaires revoient leurs devis dans le sens préconisé par M. Joël Guibert pour examen et décision lors du prochain conseil.

Les conditions du quorum étant remplies, il est procédé au scrutin à main levée

Résultat du scrutin :

- Nombre de membres présents ou représentés n'ayant pas pris part au vote : 1 (procuration Mme Véronique Boisson)
- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 7

La proposition est adoptée.

Les devis complétés et/ou modifiés seront mis au vote lors du prochain conseil.

2/ Achat d'un "Piano de cuisine" gaz

La commission préconise l'achat d'un piano gaz d'occasion en parfait état de fonctionnement à l'association "le cercle philosophique et culturel" sise à Bourges.

Coût de l'appareil : 300 Euros

Valeur neuve de l'appareil identique de même marque 3200 Euros HT
(voir fichier annexe joint)

Après accord de Mme Choppick du service comptable du Trésor Public, M. Guibert propose d'avancer les fonds qui lui seront remboursés :

- sur décision favorable du conseil

et

- sur présentation des pièces justificatives d'achat.

Mrs. Xavier Bory et Joël Guibert se proposent pour aller chercher l'appareil avec le véhicule de service de la commune.

Les conditions du quorum étant remplies, il a été procédé au scrutin à main levée

Résultat du scrutin :

Nombre de membres présents ou représentés n'ayant pas pris part au vote : 0

- Contre : 3
- Abstention : 0
- Pour : 6

Les membres du conseil après en avoir délibérés, à la majorité des présents et représentés, acceptent l'achat du piano gaz de marque Euromat tel que décrit en annexe pour un montant de 300 € et mandatent Monsieur Joël Guibert pour finaliser la transaction dans les conditions susdites.

3/ Rénovation des toilettes annexes

- remplacement de la porte d'entrée

- remise en état des portes intérieures,
 - étanchéité d'un écoulement et réfection du coffrage,
- Remplacement de la porte d'entrée par une porte sur mesures adaptée au tableau existant, compris quincaillerie (pentures, serrure,) peinture et pose.

Devis reçus :

Entreprise Fux	montant 1085 € HT soit 1 302.00 € TTC
Entreprise EG2B	montant 1368 € HT soit 1 641.60 € TTC
Entreprise Clair	montant 1650 € HT soit 2 220.00 € TTC

Après examens des différentes propositions la commission préconise de confier le remplacement de la porte d'entrée à l'entreprise Fux
Mme Isabelle Robineau, Maire met la proposition au vote.

Les conditions du quorum étant remplies, il a été procédé au scrutin à main levée
Résultat du scrutin

Nombre de membres présents ou représentés n'ayant pas pris part au vote : 0

- Contre : 0
- Abstention : 1
- Pour : 8

Après en avoir délibérés les membres du conseil, à la majorité des présents et représentés, acceptent le devis de l'entreprise Fux pour un montant de 1.085 € HT soit 1.302 € TTC et mandatent le Maire pour signer les documents y afférents.

Mme Isabelle Robineau suivant l'avis de la commission, propose que

- la réparation d'étanchéification de la conduite d'écoulement soient confiée à l'entreprise Boisson.
- que la mairie achète les fournitures pour les travaux de petite menuiserie et peintures, et qu'il soit fait appel aux bonnes volontés pour la mise en œuvre.

Les conditions du quorum étant remplies, il a été procédé au scrutin à main levée
Résultat du scrutin

Nombre de membres présents ou représentés n'ayant pas pris part au vote : 0

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Vote Pour : 9

Les membres du conseil après en avoir délibérés, à l'unanimité des présents et représentés, acceptent les termes et conditions de la réfection des toilettes publiques et mandatent le Maire pour signer les documents y afférents.

SIXIÈME DÉLIBÉRATION

Devis isolation mairie

Travaux Isolation Mairie - Rapporteur : Mr Joël Guibert

La commission travaux réunie le 26 juin 2026 a pris connaissance des devis



rassemblés pour les travaux nécessaires à l'isolation partielle de la mairie (voir annexe)

- isolation de combles par soufflage
- isolation des conduits de cheminées par remplissage

Le Rapporteur rappelle que les conseillers ont reçus par mail, 10 jours avant le conseil, un lien vers la société infomaniak leur permettant de télécharger les informations, devis et chiffrages récapitulatifs de ces différents postes.

Poste isolation des combles:

Trois devis sont présentés à l'examen du conseil .

Entreprise Belither	montant 2.280 € HT soit 2 736,00 € TTC
Entreprise EG2B	montant 2.612 € HT soit 3 134.57 € TTC
Entreprise EFFY	montant 1 € TTC

Poste Isolation des conduits de cheminées:

Un devis et Une proposition en régie "autoconstruction" sont présentés à l'examen du conseil

Entreprise EG2B (obturation sans remplissage des conduits)	montant 803,44 € HT soit 964.16 € TTC
Proposition de Mrs Dupont et Guibert en "auto construction"	
Obturation basse et remplissage en granulats de liège avec location nacelle	montant 1 246.50 € HT soit 1 495.80 € TTC
(coût pouvant varier à la marge selon le prix du liège)	

Après examen des propositions et devis des sociétés agréées la commission préconise de choisir

- l'entreprise Effy pour l'isolation des combles perdus à 1 Euro
- l'isolation des conduits de cheminée en auto construction

Les conditions du quorum étant remplies, il a été procédé au scrutin à main levée
Résultat du scrutin

Nombre de membres présents ou représentés n'ayant pas pris part au vote : 0

- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 9

Les membres du conseil après en avoir délibérés, à l'unanimité des présents et représentés, acceptent les termes et conditions de la réfection des toilettes publiques et mandatent le Maire pour signer les documents y afférents.

POUR MEMOIRE

Le Rapporteur rappelle que les conseillers ont reçus par mail, 10 jours avant le conseil, un lien vers le site de la société Infomaniak leur permettant de télécharger les informations, plans, devis et chiffrages du changement de chaudière dont le principe avait été voté par le précédent Conseil en date du 25 octobre 2025.

Après examen des différents devis de travaux nécessaires à cette opération, la commission travaux réunie le 26 juin 2026 a préconisé de surseoir à cette



installation. Cet avis a été suivi par Mme Isabelle Robineau, Maire, qui n'a donc pas mis cet investissement à l'ordre du jour.

SEPTIÈME DÉLIBÉRATION

Afin de faciliter l'arrosage des plantes sur le territoire communal, M. Guibert a installé sur la remorque de la commune une cuve à eau de 500 litres (stockée au hangar et inutilisée) qui a été couplée à une pompe électrique de 12 volts avec pressostat munie d'un tuyau et d'un pistolet d'arrosage.

Coût de l'installation

Pompe Vevor 12 volts avec pessostat, débit 11 l/seconde.....39.92 € HT

Câble alimentation électrique sur allume cigare..... 9.16 € HT

Cet achat a été financé sur ses fonds propres par Mme Robineau, la mairie n'ayant pas pour l'instant reçu les documents nécessaires à l'ouverture d'un compte auprès de la société Amazon.

En conséquences, Il est demandé au conseil d'approuver le remboursement de cet achat à Mme Robineau sur présentation de ses justificatifs d'achat (facture mentionnant les caractéristiques de l'appareil et son paiement)

Les conditions du quorum étant remplies, il a été procédé au scrutin à main levée

Résultat du scrutin

Nombre de membres présents ou représentés n'ayant pas pris part au vote : 1 (Mme Isabelle Robineau)

- Contre : 0

- Abstention : 0

- Vote Pour : 8

Les membres du conseil après en avoir délibérés, à l'unanimité des présents et représentés, acceptent de rembourser Mme Isabelle Robineau du montant de l'achat sus-mentionné sur présentation des documents y afférents.

HUITIÈME POINT

Tour de table et Questions diverses - Sans vote.

Mme Isabelle Robineau, Maire, fait part au conseil de la démission de Mr Vincent NOËL. Cette décision a immédiatement été communiquée au Préfet.

Suivante sur liste "Nouveau souffle pour le Charme" déclarée en préfecture pour les élections du mois de mars 2026, Mme Mourao sera donc appelée au siège devenu vacant.

Mme Isabelle Robineau, Maire, fait part au conseil de la lettre de Mme Sapiens qui se plaint du mauvais entretien des accotements et fossés de la commune.

Réponse de Mme Isabelle Robineau, Maire: *En plus du problème lié à l'emploi d'un agent technique non résolu à ce jour, s'ajoute deux interdictions légales: interdiction de broyage entre le 15 mars et le 15 juillet et interdiction momentanée en raison des risques de départ de feu.*

Mme Isabelle Robineau, Maire, fait part au conseil des reproches adressés par Mme Deshayes quant aux manques d'informations chiffrées dans les procès verbaux et à la présence de nombreuses fautes d'orthographe.

Remarque de Monsieur Guibert: *Pour l'orthographe, on peut conseiller aux auteurs de retourner au Bled avec Bescherelle.*

Mme Isabelle Robineau, Maire, fait part au conseil du bulletin de l'AML45 info concernant le calendrier des prochains stages de formation aux élus programmés pour la période du 8 septembre au 15 octobre 2026

Mme Myriam Roy-Salin : Ne serait-il pas judicieux d'ouvrir l'église comme endroit de fraîcheur en ces temps de canicule, et aussi comme lieu de visite pour les voyageurs de passage.

Réponse de Mme Isabelle Robineau, Maire: *il faudrait dans ce cas déménager tous les objets précieux pour éviter que des pécheurs malintentionnés ne succombent à la tentation du vol desdits objets de valeur.*

Mme Véronique Boisson : Le premier adjoint donne lecture des questions qu'elle a adressées au maire par mémo.

- A t-on eu des nouvelles pour les obsèques de Bernard Brugon?

Réponse de Mme Isabelle Robineau, Maire: *L'héritier de M. Brugon a adressé un courrier recommandé à la mairie pour que la commune s'occupe des obsèques. Le notaire s'occupe de préparer une convention, obligatoire dans ce cas, pour que la commune puisse acter et agir en lieu et place des héritiers.*

- Il faut prévoir une nouvelle réunion fêtes afin de faire un relevé des enfants et ados de la commune pour Noël, au plus tard à la rentrée et continue t-on les bons ou cadeaux aux enfants non résidents, il faut que le conseil complet donne son avis ?

A t-on contacté les organisateurs pour le spectacle pour Noël et lequel est retenu ?

Réponse de Mme Isabelle Robineau, Maire: *Pour rappel, après réponse des pétitionnaires contactés, le choix du spectacle "Amuse bouche " a déjà été acté et signifié au conseil du 26 mai dernier.*

Quant aux cadeaux, cette décision a déjà été prise au précédent conseil.

- A t-on retrouvé la fameuse lettre de la personne qui se plaignait de l'état des chemins de randonnées car cela aurait été poli de lui répondre ?

Réponse de Mme Isabelle Robineau, Maire: *Je n'ai pas connaissance ni souvenir d'un tel courrier.*

- Est-ce que les cartes d'élus ont été faites ?

Réponse de Mme Isabelle Robineau, Maire: *Non, l'imprimerie nationale n'a toujours rien envoyé*

- Même si nous n'avons pas de régisseur à l'étang il faudrait ouvrir les toilettes car c'est toujours à moi d'avoir les réflexions des administrés

Remarque de Mme Ophélie Dagoneau: *C'est dans le rôle des élus de recevoir les reproches*

Suite à la démission d'Angélique (qui d'ailleurs n'a pas été annoncé aux conseillers pas plus que l'annonce de sa remplaçante) elle a été remplacée pour la commission fêtes par Ophélie sans passer par le conseil municipal, ce n'est pas normal et je pense pas vraiment réglementaire, je n'ai rien contre le fait qu'Ophélie soit dans cette commission mais cela aurait peut être intéressé d'autres conseillers

Réponse de Mme Isabelle Robineau, Maire: *J'ai invité Mme Dagoneau à cette réunion, de même que j'y ai également invité les adjoints Mme Myriam Roy-Salin et M. Joël Guibert.*

- Concernant les commissions c'est bien de faire un petit rapport mais plus logique de l'envoyer après contrôle des personnes de la commission, à tous les conseillers afin de pouvoir en discuter lors du conseil municipal suivant

Réponse de Mme Isabelle Robineau, Maire: *il semble que cela a été fait pour le rapport de la commission travaux.*

- Joël (Guibert) m'a remis des devis pour que je puisse en prendre connaissance et donner mon avis.

- isolation, je suis tout à fait pour l'isolation des combles par Effy, je l'avais déjà proposé il y a plusieurs années sans que cela soit retenu.

- Remplacement de la chaudière actuelle, je suis tout à fait contre, celle ci fonctionne et avec l'isolation cela restera rentable.

Réponse de Mme Isabelle Robineau, Maire: *L'abandon en l'état du remplacement de la chaudière après avis de la commission travaux va dans ce sens.*

M. Joël Guibert :

1/ Lors d'une reconnaissance des chemins, j'ai pu constater que des bornes ont disparu ou ne sont pas visibles, que des cultures empiètent sur le chemin de promenade en partie ou en totalité. Parmi ceux-ci, le chemin des Granchets pour lequel j'ai pris connaissance du dossier juridique et constaté que le résultat du procès favorable aux intérêts de la commune n'a pas été respecté dans le temps.

Ma question est donc: comment se fait-il qu'aucun suivi n'ait été effectué au moins une fois l'an à l'époque des mises en culture, depuis le bornage de 2015 ?

Réponse de Mme Isabelle Robineau, Maire: *Effectivement cela aurait du être fait mais ne l'a pas été.*



2/ J'avais suggéré que chacun d'entre nous apporte ses idées à réaliser au cours de notre mandature.

Voici donc ma contribution à joindre au procès verbal

"PROSPECTIVE POUR LE CHARME"

Contribution au Programme Pluriannuel d'Investissement

VEGETALISER, VEGETALISER, VEGETALISER, ENCORE ET ENCORE !!!!!

- les bords de routes entrées du village Est/Ouest coté sud de la route. Platanes, tilleuls, autres essences à définir...
- sur la place face à la mairie en lieu et place des charmes qui seront transplantés ailleurs, essences d'ombrage à déterminer
- pourtour de l'Etang: Planter diverses essences sur la parcelle fond de l'étang et sur le pré en pourtour pour retenir la digue et plantes buissonnantes pour nourrir la faune.
- Déplacer les charmes devant la mairie par des arbres donnant de l'ombre
- Planter un chêne dans le trou d'écoulement au milieu de la place
- végétaliser les murs sud de la salle des fêtes et de la mairie avec de la vigne vierge (ex : Ampelopsis, Vigne vierge japonaise 'Veitchii Robusta', Parthenocissus Engelmannii, ou toute autre plante ne demandant aucun entretien et résistant à toute les conditions froid et chaud)
- Planter quelques tilleuls en pourtour de l'espace Hangar pour ombrer le terre-plein.

ETANG

- Installer un barbecue en dur en lieu et place des poubelles collectives appelées à disparaître

SALLE DES FÊTES

- Rideaux thermiques au sud
- Climatisation air/air. (En complément de la ventilation double flux qui fait soudain sens)
- Repenser l'utilisation des deux cours et la circulation entrée sortie principale de la Salle des Fêtes; Sécuriser la cour coté Ouest

HANGAR

Aménager l'esplanade et le pourtour du bâtiment.

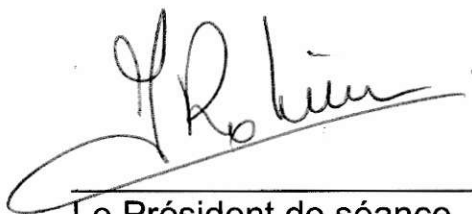
- aplanir devant le garage pour manoeuvrer plus facilement,
- Installer un container pour entreposer le matériel
- installer des cuves de récupération d'eau côté nord,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22.00 heures.

Il est dressé le présent procès-verbal de la séance du conseil municipal qui comporte 11 (onze) pages, signé par le Président de séance et paraphé et signé par le Secrétaire de séance.

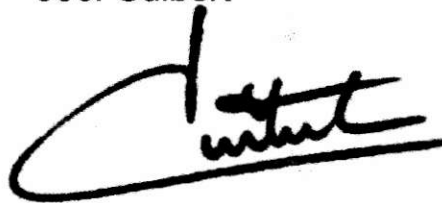
Le Charme, le 21 juillet 2026

Isabelle Robineau

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Robineau', written over a horizontal line.

Le Président de séance
(nom et signature)

Joël Guibert

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Guibert', written over a horizontal line.

Le Secrétaire de séance
(nom et signature)

